

AMENAGEMENT DE VOIRIE A DESTINATION DES MODES ACTIFS – RD118 POINTE DES CHATEAUX



DOSSIER
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
PIECE H – PERMIS D'AMENAGER

Document 3 : Dossier Technique (PA 1 à 4)

31 mars 2023



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Marie-Audrey RIVIERE
Fonction	Chargée d'études
Version	V1
Référence	-

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V1	31/03/2023	M-A. RIVIERE	Y. DELMARES	Version initiale

LISTE DES PIÈCES

PIECE A – OBJET DU DOSSIER

PIECE B – MENTION DES TEXTES QUI REGISSENT LA PROCEDURE

PIECE C – DECISION CAS PAR CAS

PIECE D – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

PIECE E – ETUDE D'IMPACT

PIECE F – AVIS DE LA MRAE

PIECE G – MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MRAE

PIECE H – PERMIS D'AMENAGER

- Document 1 : Courrier dépôt Permis d'Aménager
- Document 2 : Cerfa n°13409*09
- **Document 3 : Dossier technique (PA 1 à 4)**
- Document 4 : Etude d'impact (PA14)
- Document 5 : Avis de l'autorité environnementale (PA14-1)
- Document 6 : Etude d'impact actualisée (PA14-1)

PIECE H – PERMIS D’AMENAGER
DOCUMENT 3 : DOSSIER TECHNIQUE PA 1 A 4

AMENAGEMENTS DE VOIRIE (RD) A DESTINATION DES MODES ACTIFS

LIAISON CYCLABLE DE LA POINTE-DES-CHATEAUX, RD 118 COMMUNE DE SAINT-FRANÇOIS – DOSSIER TECHNIQUE

4 août 2022



SOMMAIRE

1 - CONTEXTE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET ORIENTATIONS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	3
2 - PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT	5
2.1 - Description sommaire du projet	5
2.1.1 - Intitulé du projet	5
2.1.2 - Description sommaire du projet	5
2.2 - Plans de situation	6
2.3 - Intérêt du projet	8
2.3.1 - Utilité de l'itinéraire	8
2.3.2 - Caractéristiques générales de l'itinéraire dans lequel s'inscrit la discontinuité	8
2.3.3 - Analyse des alternatives et leurs inconvénients	8
2.4 - Actions de valorisation et communication	8
3 - DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION	9
3.1 - Plan général comprenant la signalisation prévue.....	9
3.2 - Présentation des aménagements cyclables du projet et cohérence avec les aménagements existants	9
3.3 - Profil en long, profils en travers type, profils en travers particuliers	9
3.3.1 - Profil en long.....	9
3.3.2 - Profils en travers type.....	9
3.3.3 - Profils en travers particuliers.....	9
3.4 - Nature de la chaussée et de son revêtement.....	9
3.5 - Plan de traitement des intersections comprenant la signalisation	10
3.6 - Equipements de confort.....	10
3.7 - Situation actuelle et situation cible au regard du foncier	10
3.8 - Liste des autorisations [...]	10
4 - ANNEXES	11

1 - CONTEXTE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET ORIENTATIONS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le réseau routier principal de la Guadeloupe se répartit en 416 km de routes nationales placées sous l'autorité du Conseil Régional et de 619 km de routes départementales, propriété du Conseil Départemental. Avec la loi liberté responsabilités local du 4 août 2003, qui prévoyait le transfert du réseau des routes nationales dites non stratégiques aux collectivités locales au 31 décembre 2006, la Région et le Département ont souhaité mutualiser la gestion, l'entretien et l'exploitation de leur réseau routier au sein de même établissement public. C'est ainsi que le syndicat mixte Routes de Guadeloupe a vu le jour par arrêté préfectoral en 2007, avec l'objectif d'améliorer le service rendu aux usagers, sur plus de 1000 km de voirie : conservation du patrimoine routier, sécurisation du réseau avec une priorité pour les abords des établissements scolaires, rétablissement au plus tôt des axes de communication en cas de crise, emploi d'outils modernes en vue de l'exploitation dynamique du réseau, adaptation de l'infrastructure au déploiement de transports collectifs performants, embellissement de la route et de ses abords.

En Guadeloupe, le réseau routier constitue la seule infrastructure terrestre et supporte l'ensemble des modes de déplacement. De plus, la concentration des équipements économiques et des emplois vers l'agglomération Pontoise (Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier), combinée avec la forte utilisation des véhicules motorisés par les ménages (79,6% des personnes qui étudient ou travaillent effectuent leurs trajets en voiture), se traduisent par un trafic routier saturé aux heures de pointe vers ce pôle urbain central. En effet, plus de 100 000 véhicules sont recensés chaque jour sur l'ouvrage de la Gabarre, principal franchissement de la Rivière Salée reliant les îles de la Basse-Terre et de la Grande-Terre. Le même phénomène s'observe, dans une moindre mesure, vers le chef-lieu Basse-Terre, qui concentre de nombreux emplois dans les administrations et des établissements scolaires importants.

Cet usage du réseau routier n'est pas sans conséquences sur l'environnement, la sécurité routière, la santé et l'économie. Conscients de ces enjeux pour notre territoire, les collectivités Régionale et Départementale de la Guadeloupe engagent des travaux afin d'améliorer et de diversifier l'offre de mobilité existante : révision des schémas régionaux (SAR, SRIT) fixant les orientations en matière d'aménagement ; sécurisation d'itinéraires piétons en zones urbaines et péri-urbaines ; mise en œuvre d'un bus des mers ; restructuration du transport interurbain et études de faisabilité d'un transport interurbain collectif en site propre. Elles prennent également une part active aux travaux de diagnostic et de planification visant la promotion et le développement des modes de déplacement plus durables : étude vélo ; séminaire modes actifs ; révision des Plans de Déplacement Urbain des communautés d'agglomération, des Plans Locaux d'Urbanisme,...

Par ailleurs, afin d'apporter une réponse immédiate et concrète aux problématiques de congestion du territoire et pour faire face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui se posent, les Conseils Régional et Départemental ont décidé d'impulser une dynamique favorable à l'usage des modes actifs sur leurs réseaux respectifs et d'élaborer un schéma des modes actifs. Un programme de création d'aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite et sécurisés à destination des modes actifs et de résorption des discontinuités cyclables et piétonniers existants, reliant des pôles générateurs de déplacements et à proximité des points d'arrêts des transports collectifs, a ainsi été lancé par le syndicat mixte Routes de Guadeloupe pour le compte des deux collectivités. En effet, parce qu'un usager se déplace d'un point à un autre sans se soucier de la domanialité de la voie traversée, il est apparu nécessaire et cohérent d'aborder cette thématique dans une logique d'itinéraire.

Les objectifs poursuivis par cette étude sont les suivants :

- Impulser une politique en faveur des modes actifs ;
- Proposer un partage de la voirie, équilibré, continu, accessible et sécurisé, entre tous les modes de déplacement ;
- Démocratiser l'usage du vélo dans les déplacements au quotidien ;
- Prendre en compte les modes actifs et l'intermodalité dans les projets structurants du territoire.

Pour ce faire, une concertation élargie avec les acteurs locaux, les associations et les établissements scolaires est prévue pour mettre en œuvre des actions ciblées dans le but de promouvoir et sensibiliser sur les modes alternatifs de déplacement mais également afin de communiquer largement sur les itinéraires cyclables et piétonniers qui seront réalisés et jalonnés. Il s'agira également d'encourager les initiatives innovantes et le développement de services autour de la pratique du vélo.

2 - PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

2.1 - Description sommaire du projet

2.1.1 - Intitulé du projet

Liaison cyclable de la Pointe-des-Châteaux, RD 118 commune de Saint-François.

2.1.2 - Description sommaire du projet

La Route Départementale 118 est située sur la Grande Terre.

Elle part de l'ouest de Saint-François, entre les PR 31 et 32 de la RN4, contourne Saint-François par le nord, croise la RN5 après environ 2 kilomètres, puis atteint la route de la Pointe-des-Châteaux en passant au nord de l'aérodrome et du golf de Saint-François.

C'est un des axes majeurs du réseau routier départemental. Le trafic journalier cumulé dans les deux sens dépasse le nombre de 10 000 (décembre 2015, PR 2+800).

La Pointe-des-Châteaux est l'un des sites touristiques les plus visités de Guadeloupe.

La RD118 est très empruntée par les cyclistes sportifs, et à partir du PR 4+000 s'y joignent aussi des cyclistes ayant des déplacements de loisirs (touristes) et des déplacements utilitaires (résidents des sections environnantes) plus ou moins longs, entre le bourg de Saint-François d'une part, et la Pointe-des-Châteaux proprement dite d'autre part.

En dépit du niveau de trafic élevé et du nombre de cyclistes et piétons observés le long de cette route, celle-ci ne bénéficie à ce jour d'aucun aménagement cyclable. Les randonneurs disposent pour leur part d'une trace de randonnée, appelée Pointe-des-Châteaux Sud (<https://www.randoguadeloupe.gp/pedestre/sentier-de-la-pointe-des-chateaux-sud/>), qui leur permet de relier Saint-François à la Pointe-des-Châteaux sans avoir à marcher le long de la RD118.

Le projet consiste à aménager et sécuriser cette route pour les cyclistes. Il s'agit d'un projet de grande envergure, découpé en plusieurs phases :

1. L'aménagement de la liaison Saint-François – La Coulée

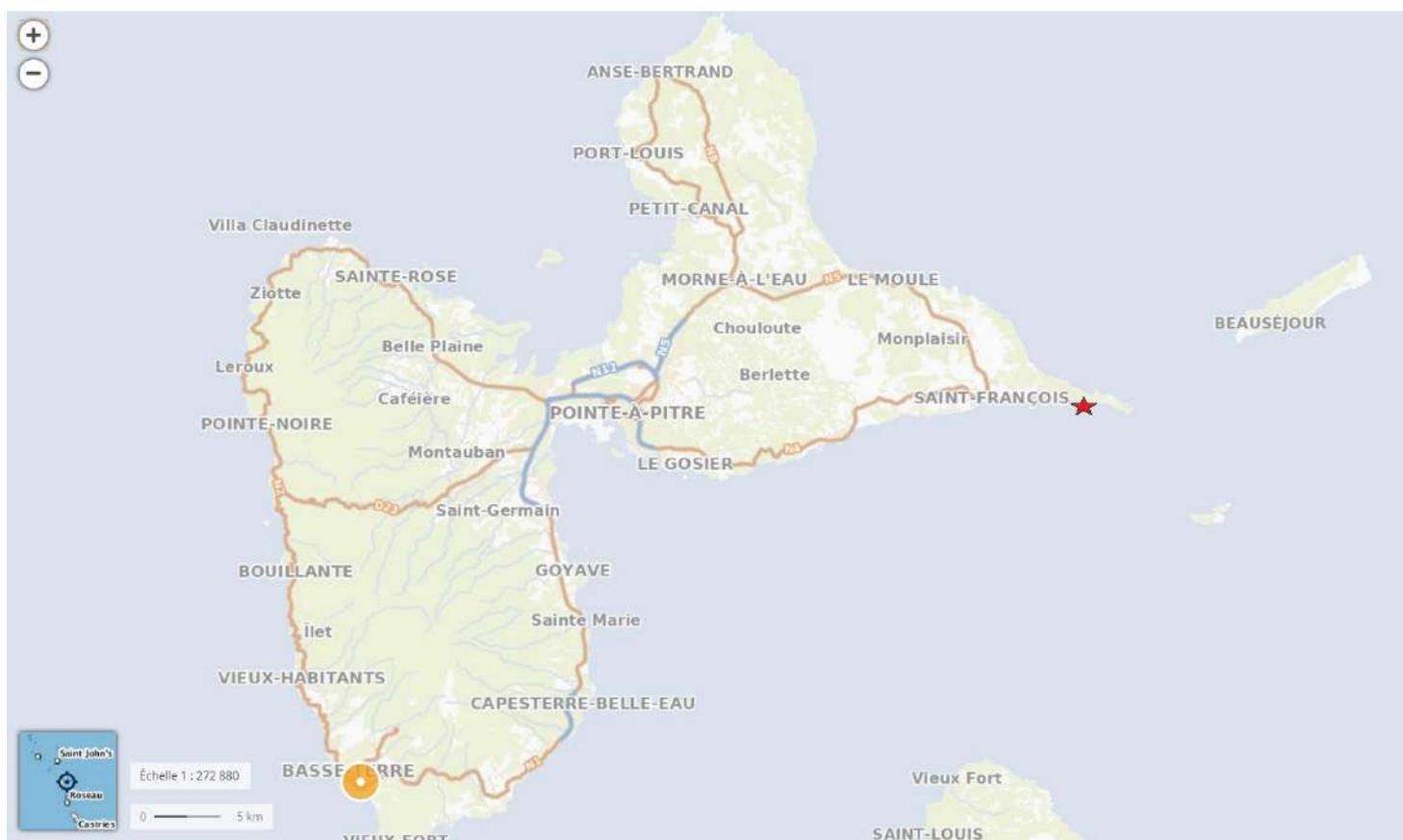
L'aménagement de la liaison Saint-François – La Coulée consiste en une piste cyclable bidirectionnelle de largeur 3,0 m en zone habitée, et à 3,5 m, en zone non habitée, située au nord de la RD118, de part et d'autre d'une Zone 30 couvrant la partie la plus active de La Coulée.

2. Le prolongement de cet aménagement jusqu'à Pointe-des-Châteaux (PR 10+750).

2.2 - Plans de situation

Les plans ci-après précisent la situation géographique du projet et les principaux générateurs de flux de mobilité desservi par celui-ci (zones d'activités, zones d'habitat, équipements scolaires, équipements sportifs, centres commerces, ...).

Ces plans se retrouvent dans l'annexe 1 du dossier, intitulée *Annexe 1_RD118_Pièces cartographiques*.



Plan de situation générale du projet – source Géoportail



Plan général : liaison cyclable de la Pointe des Châteaux – RD118

2.3 - Intérêt du projet

2.3.1 - Utilité de l'itinéraire

L'aménagement de cet itinéraire contribue à la sécurisation des déplacements de tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou en véhicules motorisés.

Il est impératif puisqu'aujourd'hui, à l'exception de la trace de randonnée et de quelques passages protégés pour traverser la RD118, les modes actifs ne bénéficient d'aucun aménagement propre. La chaussée se limite aux deux voies de circulation et aux deux BDD (Bandes Dérasées de Droite) qui ne supportent que le marquage de rive. Les accotements sont non revêtus et, côté mer, très souvent occupés par les véhicules en stationnement des personnes se rendant à la plage.

L'aménagement projeté est destiné à l'ensemble des utilisateurs de bicyclette, que ce soit pour des déplacements utilitaires, de loisirs ou sportifs.

Pour ce qui est des déplacements utilitaires, cet aménagement permettra de relier le bourg de Saint-François à la Pointe-des-Châteaux, en passant par La Coulée. La Coulée constitue un pôle résidentiel avec, sur le bord de mer, plusieurs activités économiques liées au tourisme, très important dans cette zone.

2.3.2 - Caractéristiques générales de l'itinéraire dans lequel s'inscrit la discontinuité

L'aménagement projeté ne s'inscrit pas dans la continuité d'un aménagement existant. La seule piste cyclable existant en Guadeloupe est située sur la commune de Baie-Mahault. Elle est bidirectionnelle et a une largeur de 3,5 m.

Un aménagement à destination des modes actifs a également été réalisé à la sortie Ouest de Saint-François.

2.3.3 - Analyse des alternatives et leurs inconvénients

Pour relier le bourg de Saint-François à La Coulée, une alternative consiste à sortir du bourg par la rue de la Liberté puis l'avenue Luther King, jusqu'à l'intersection avec la RD118 à son PR 2+630 environ, puis à suivre la RD118 jusqu'au PR 4+000 en contournant l'aérodrome et le golf par le nord.

En mesurant depuis la place du marché, qui peut être considérée comme le centre du bourg, cela représente un trajet plus long de près de 250 mètres, qui nécessite de longer ou emprunter des axes très fréquentés. Le passage par l'avenue de l'Europe et la rue de la Résidence du Lagon, dans la continuité duquel s'inscrit le projet présenté, est une solution où le trafic est plus faible et plus apaisé.

2.4 - Actions de valorisation et communication

La communication, la valorisation, la sensibilisation, l'information autour des atouts et bienfaits des modes de déplacement actifs, sont un préalable pour accompagner les changements de comportement et créer un contexte favorable à l'orientation des déplacements des usagers vers l'éco-mobilité.

La Guadeloupe ne dispose à ce jour que de quelques kilomètres d'aménagements cyclables à proprement parler, dont à peine plus d'un kilomètre de piste cyclable, le long de la RN1 à Baie-Mahault. La réalisation d'aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire s'accompagnera donc d'un programme d'actions concertées de valorisation et de communication, dont les objectifs principaux seront :

- D'informer les usagers lors de la mise en service de ces nouveaux aménagements ;
- D'inciter les usagers à les utiliser ;
- De sensibiliser les usagers aux règles du code de la route et à la signalisation propre à ces aménagements.

Par ailleurs, des actions d'éducation et de sensibilisation seront également tournées vers le jeune public. Une éducation à l'usage des modes actifs sera dispensée aux scolaires. Elle pourrait passer par la préparation de sorties à vélo ou par la mise en place de projets interdisciplinaires permettant d'aborder les bienfaits des modes actifs.

3 - DESCRIPTION DETAILEE DE L'OPERATION

3.1 - Plan général comprenant la signalisation prévue

Voir Annexe 2_RD118_Pièces graphiques : plans intitulés « Repérage des planches » ; « Vues en plan_P1 à 3 » et « Vues en plan_P4 à 6 ».

3.2 - Présentation des aménagements cyclables du projet et cohérence avec les aménagements existants

La piste cyclable projetée est bidirectionnelle, avec une largeur de :

- 3,0 m dans la traversée de La Coulée, zone habitée caractérisée par des rues adjacentes et de nombreux accès riverains ;
- 3,5 m après la sortie de La Coulée, jusqu'au PR 10+750.

Sur les portions du projet dans son ensemble, jusqu'à la Pointe-des-Châteaux, la largeur de 3,5 m pour la piste est privilégiée afin de faciliter les dépassements entre cyclistes, du fait de l'important différentiel de vitesse selon les usages, sportifs ou utilitaires.

Dans la zone à la fois la plus active et la plus accidentogène, entre les PR 4+000 et 4+160, la mise en place d'une Zone 30 semble préférable, en vue d'une bonne cohabitation entre tous les usagers. Il est à craindre effectivement que si la piste cyclable est poursuivie sur ce tronçon, les cyclistes sportifs qui viendront de la Pointe-des-Châteaux :

- Ne sauront pas ralentir pour tenir compte des nombreux piétons qui déambulent dans la zone (plage, restaurants, activités touristiques, stationnement, résidence, etc.) ;
- Aborderont avec trop de vitesse le virage délicat du PR 4+000.

3.3 - Profil en long, profils en travers type, profils en travers particuliers

3.3.1 - Profil en long

Voir Annexe 2_RD118_Pièces graphiques : plans intitulés « Repérage des planches » ; « Vues en plan_P1 à 3 » et « Vues en plan_P4 à 6 ».

3.3.2 - Profils en travers type

Voir Annexe 2_RD118_Pièces graphiques : plan intitulé « Profils en travers type ».

3.3.3 - Profils en travers particuliers

Voir Annexe 2_RD118_Pièces graphiques : plan intitulé « Détails croisements ».

3.4 - Nature de la chaussée et de son revêtement

La couche de roulement sera en structure rigide ou souple.

Aux intersections avec les rues adjacentes, la structure de chaussée de ces rues sera conservée, ou la structure de chaussée de la piste cyclable sera renforcée.

3.5 - Plan de traitement des intersections comprenant la signalisation

Deux points délicats du projet sont aménagés avec des tourne-à-gauche cyclables. Il s'agit :

- Au PR 4+000, du tourne-à-gauche pour les cyclistes en provenance de la Pointe-des-Châteaux qui veulent s'engager sur la piste cyclable menant à l'avenue de l'Europe ;
- Au PR 4+600, du tourne-à-gauche pour les cyclistes en provenance de Saint-François qui veulent emprunter la piste cyclable.

Les contraintes foncières sont telles que ceux-ci sont traités via un terre-plein central. Celui-ci a l'avantage de générer une chicane qui contribue à la réduction de vitesse des véhicules motorisés.

Voir Annexe 2_RD118_Pièces graphiques : plan intitulé « Détails croisements ».

3.6 - Equipements de confort

La signalisation directionnelle sera mise en place. Elle pourra être plus complétée à terme, après définition du schéma cyclable adapté au territoire.

Le projet intègre la mise en place de stationnement vélo au niveau du PR 4+160, en raison de la présence de nombreuses activités touristiques, de la plage et d'arrêts de bus du réseau KARU'LIS.

Il s'agira dans un premier temps d'arceaux de type U ou allongés, sous abri couvert.

Des dispositifs anti-accès motorisé seront installés aux extrémités du barreau de liaison entre l'extrémité du prolongement de l'avenue de l'Europe et la RD118. Ils renforceront la pose côté Saint-François, d'un panneau de type C13d.

3.7 - Situation actuelle et situation cible au regard du foncier

Le projet s'inscrit dans le foncier disponible au nord, le long de la RD118, sans nécessité de procéder à des acquisitions sur le tronçon présenté.

Quelques actions de concertation seront toutefois nécessaires afin de déplacer, dévoyer ou adapter les obstacles et réseaux observables le long du tracé, dont :

- Le réseau électrique aérien ;
- Le réseau AEP ;
- Les panneaux publicitaires ;
- Les arrêts de bus.

3.8 - Liste des autorisations [...]

La zone de projet présente des enjeux environnementaux particulièrement forts en termes de protection des milieux naturels, de patrimoine historique et archéologique, de paysage, et de risques naturels.

Un dossier au cas par cas, suivie d'une étude d'impact ont été déposés auprès des services de la DEAL.

Des expertises complémentaires ont été conduites par le Maître d'Ouvrage afin de maximiser l'intégration du projet dans l'environnement et d'éviter, réduire ou compenser les incidences négatives du projet (expertises écologiques et paysagères, modélisation hydraulique notamment).

4 - ANNEXES

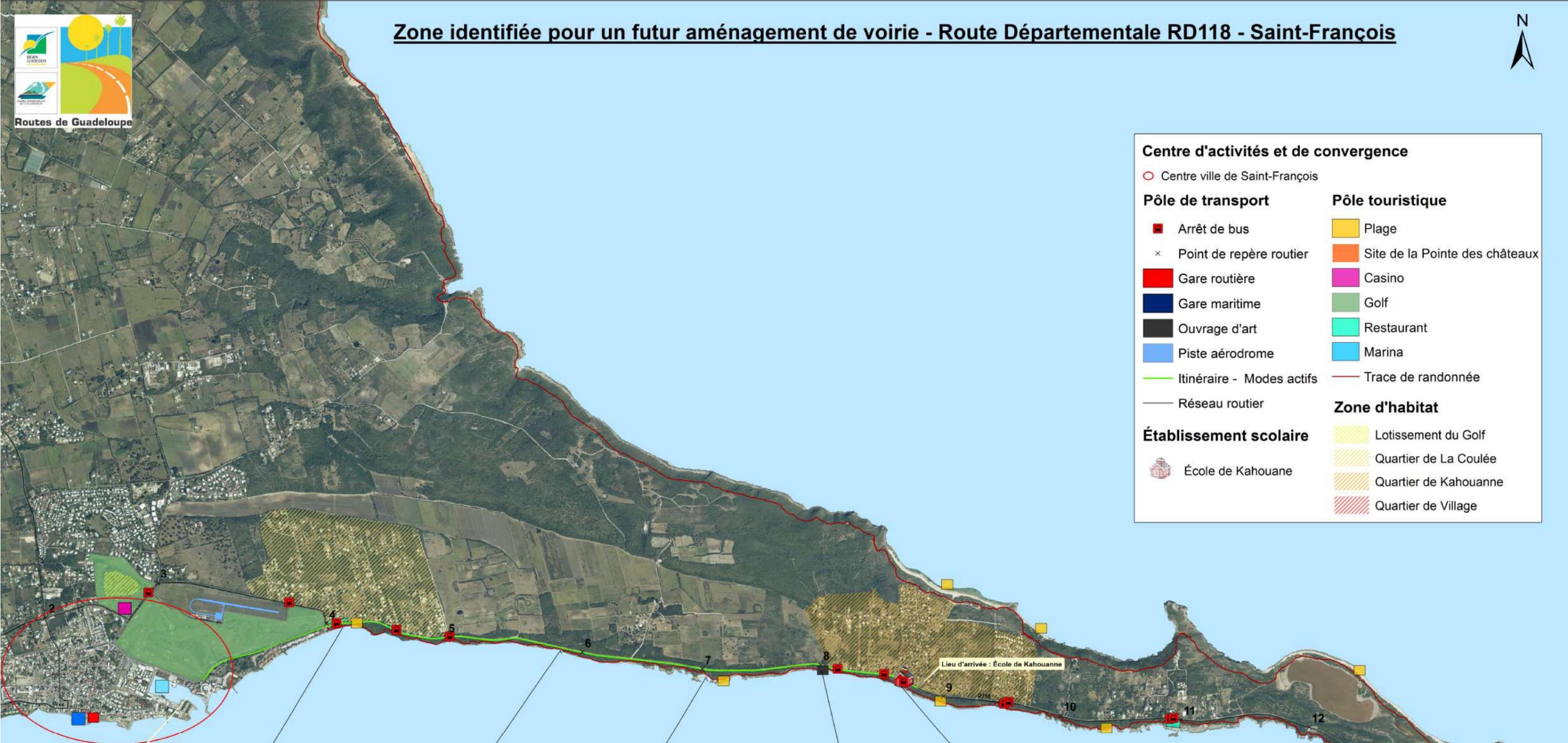
ANNEXE 1 : Pièces cartographiques

- Plan général RD118
- Plan général_Planche 1
- Plan général_Planche 2

ANNEXE 2 : Pièces graphiques

- Repérage des planches
- Vues en plan_P1 à 3
- Vues en plan_P4 à 6
- Profils en travers type
- Détails croisements

Zone identifiée pour un futur aménagement de voirie - Route Départementale RD118 - Saint-François



Centre d'activités et de convergence

- Centre ville de Saint-François

Pôle de transport	Pôle touristique
■ Arrêt de bus	■ Plage
× Point de repère routier	■ Site de la Pointe des châteaux
■ Gare routière	■ Casino
■ Gare maritime	■ Golf
■ Ouvrage d'art	■ Restaurant
■ Piste aérodrome	■ Marina
— Itinéraire - Modes actifs	— Trace de randonnée
— Réseau routier	
Établissement scolaire	Zone d'habitat
■ École de Kahouane	■ Lotissement du Golf
	■ Quartier de La Coulée
	■ Quartier de Kahouanne
	■ Quartier de Village

Lieu de départ : Avenue de l'Europe



Données routières : Routes de Guadeloupe
 Données cadastrales : Conseil Départemental
 Fond cartographique : Open Street Map

Réalisation : RDG/DGAT/EAP/SIGR
 Le 04 mai 2020

1 cm = 100 mètres

Zone identifiée pour un futur aménagement de voirie - Route Départementale RD118 - Saint-François - Planche 1



Lieu de départ : Avenue de l'Europe

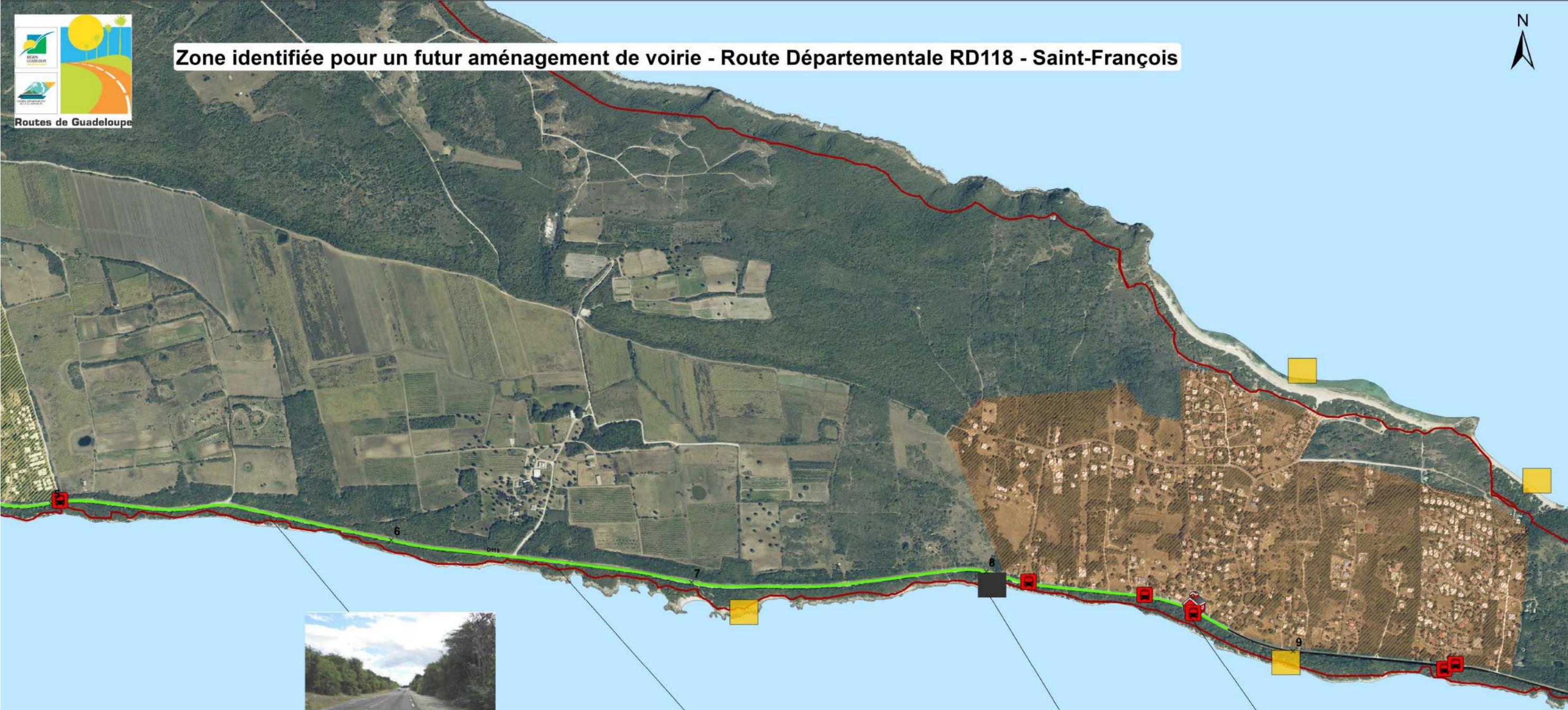


Centre d'activités et de convergence	
○	Centre ville de Saint-François
Pôle de transport	
🚌	Arrêt de bus
×	Point de repère routier
🚗	Gare routière
🚢	Gare maritime
✈️	Piste aérodrome
🚶	Itinéraire - Modes actifs
🛣️	Réseau routier
Pôle touristique	
🏖️	Plage
🎰	Casino
🏌️	Golf
🍽️	Restaurant
🚤	Marina
👣	Trace de randonnée
Zone d'habitat	
🏡	Lotissement du Golf
🏘️	Quartier de La Coulée

Données routières : Routes de Guadeloupe
Données cadastrales : Conseil Départemental
Fond cartographique : Open Street Map

Réalisation : RDG/DGAT/EAP/SIGR
Le 04 mai 2020

Zone identifiée pour un futur aménagement de voirie - Route Départementale RD118 - Saint-François



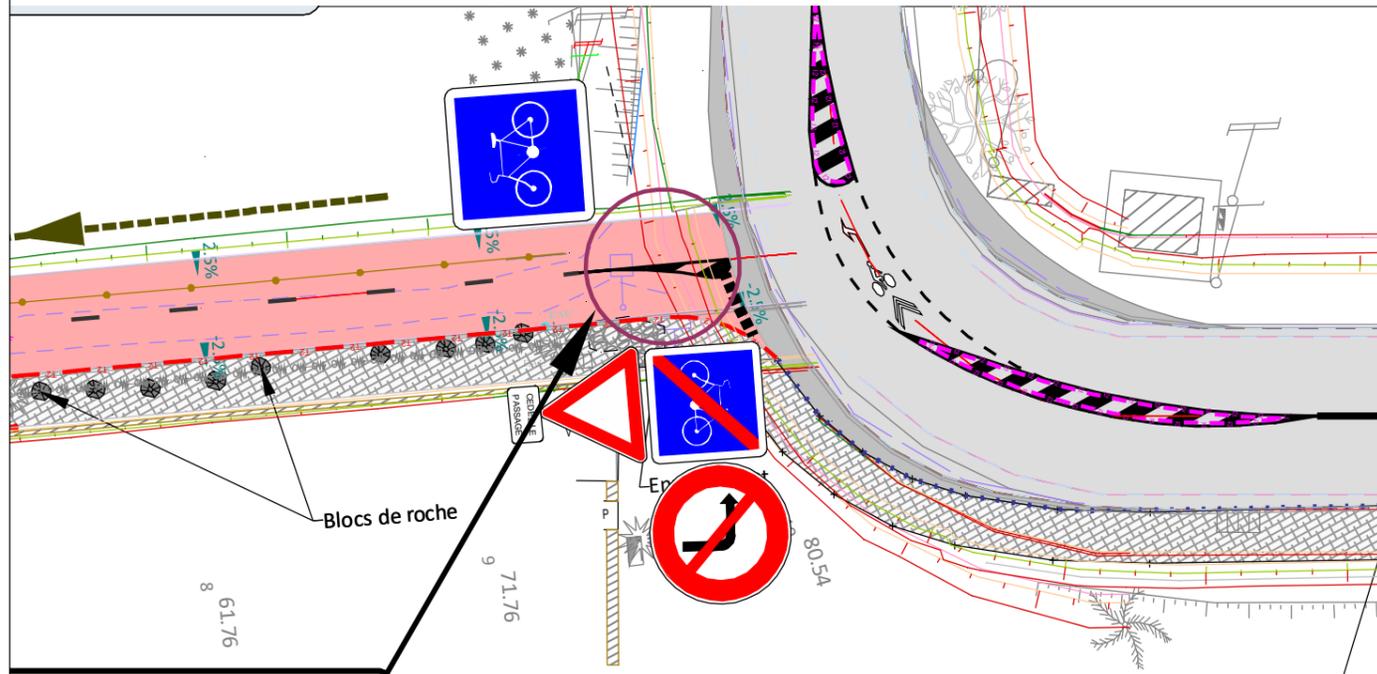
Pôle de transport	Pôle touristique
 Arrêt de bus	 Plage
 Point de repère routier	 Trace de randonnée
 Ouvrage d'art	Zone d'habitat
 Itinéraire - Modes actifs	 Quartier de La Coulée
 Réseau routier	 Quartier de Kahouanne
Établissement scolaire	
 École de Kahouane	

Données routières : Routes de Guadeloupe
 Données cadastrales : Conseil Départemental
 Fond cartographique : Open Street Map

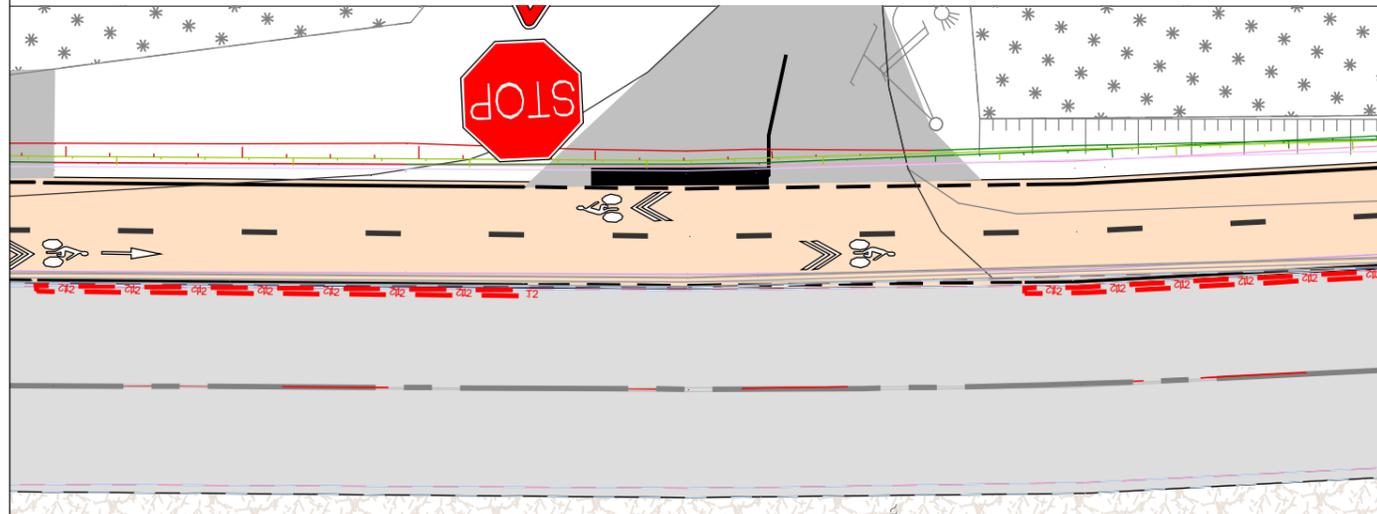
Réalisation : RDG/DGAT/EAP/SIGR
 Le 04 mai 2020

1 cm = 40 mètres

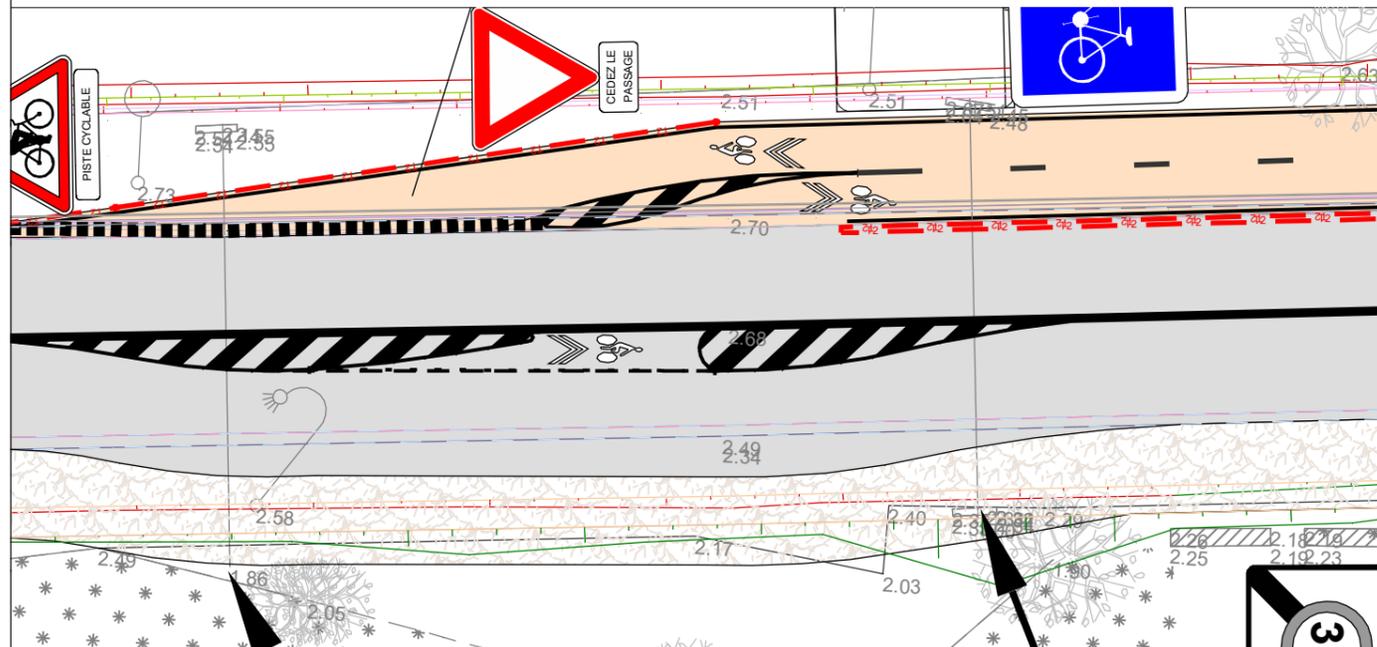
DETAIL SUR CARREFOUR



DETAIL SUR ACCES



DETAIL SUR TOURNE A GAUCHE



CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

ROUTES DE GUADELOUPE

COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS

Lieu-dit : "De La Coulée à la Pointe des Chateaux"

PISTE CYCLABLE

Réalisation d'une piste cyclable

- RD 118 -

- de l'Avenue de l'Europe Prolongée au PR 4 +000 -

- du PR 4 +000 au PR 5 +375 -

PROJET

DETAILS SIGNALISATION

600

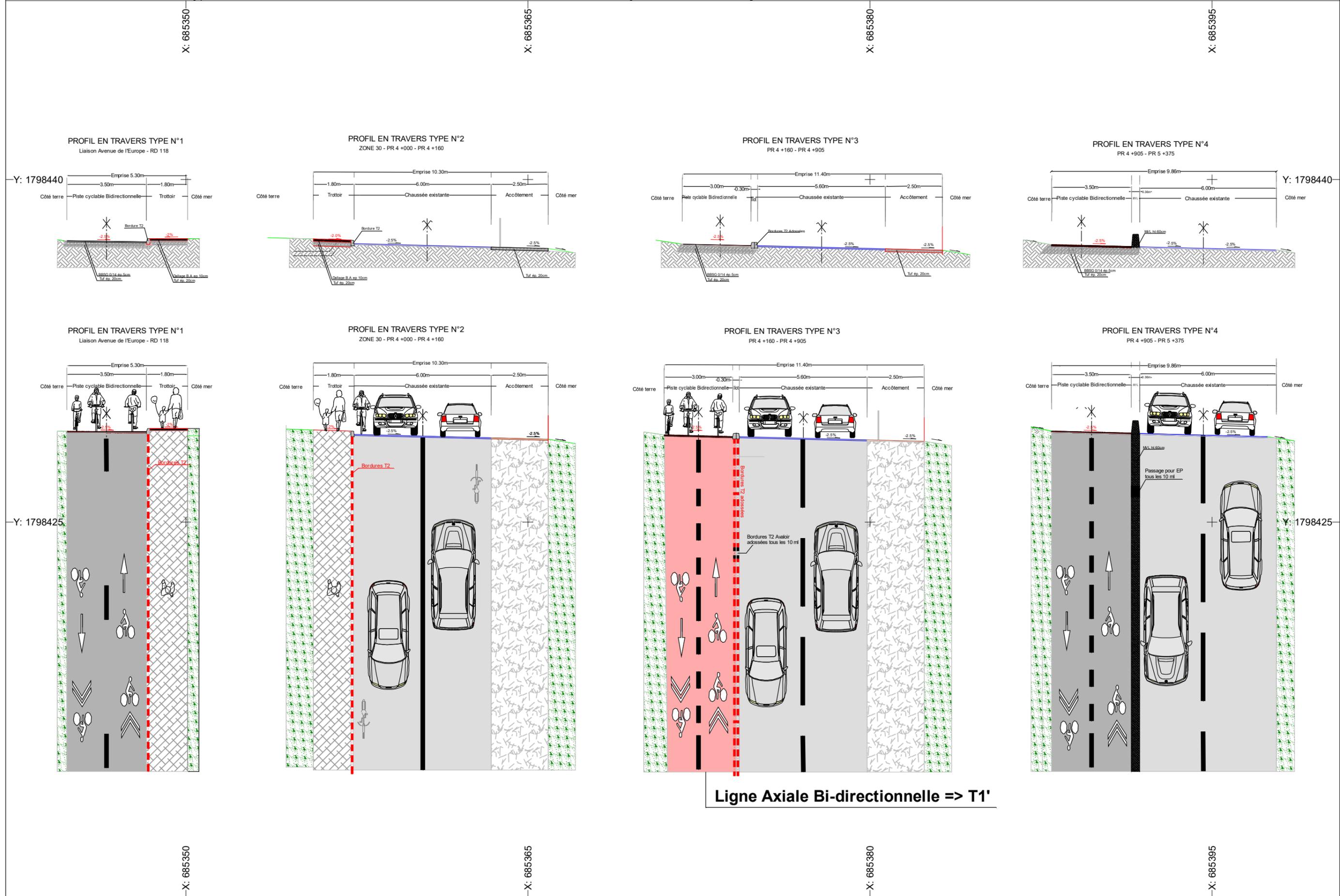
Ech.: 1/250

DECEMBRE 2020

INDICE	DATE	MODIFICATION



18 Immeuble Le Sommet
Z.I. Jarry
97122 BAIÉ MAHAULT
TEL: 26-84-02 - FAX: 26-60-88



Repérage des planches

Planche n°01

Planche n°02

Planche n°03



CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

ROUTES DE GUADELOUPE

COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS
Lieu-dit : "De La Coulée à la Pointe des Chateaux"

PISTE CYCLABLE

Réalisation d'une piste cyclable
- Avenue de l'Europe - RD 118 -
97118 SAINT-FRANCOIS

PROJET

Repérage des planches

PRO 01

Ech.: 1/4500

Juillet 2022

INDICE	DATE	MODIFICATION



18mm rue Le Sommet
21, 2019
97122 SAINTE-MAHAULT
TEL: 26-84 02 - FAX: 26-60 88